

Face aux enjeux de demain, investissons dans le secteur à profit social

Le secteur à profit social, un ensemble de services essentiels aux personnes

Le secteur à profit social, au travers des entreprises qui le composent, développe des services qui répondent à des besoins essentiels de la population, tels que l'éducation, les soins de santé, l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à domicile, l'accueil de la petite enfance, l'insertion professionnelle, l'aide à la jeunesse, l'action citoyenne collective des jeunes et des adultes, le sport ou la culture. Ces entreprises sont, en tout ou partie, financées sur base solidaire (financements publics belges et européens, dons, cotisations, etc.). Ces ressources non marchandes sont la contrepartie de la plus-value sociale qu'elles génèrent : offrir des services à caractère social de qualité et accessibles à tous financièrement.

Les entreprises que l'UNIPSO représente se font un devoir de gérer les moyens publics avec rigueur et professionnalisme. Leurs défis sont multiples : atteindre des objectifs de qualité pour ces services en mobilisant les ressources nécessaires avec efficacité, générer le profit social le plus grand, se remettre sans cesse en question et innover pour garantir la meilleure adéquation de l'investissement solidaire. Elles se caractérisent également par leur mode de gouvernance basé sur la participation citoyenne, sur la forme d'association sans but lucratif avec son assemblée générale ou son conseil d'administration, ou sur base d'un pouvoir organisateur public (commune).

Crise financière, austérité : quelle place pour le secteur à profit social ?

Un apport important à l'économie

Le secteur à profit social contribue au développement de l'économie. Il représente 18% de l'emploi et la Banque Nationale estime qu'il crée de la richesse à concurrence de 15% de la valeur ajoutée. Selon les perspectives économiques publiées en juin 2011 par le Bureau du Plan, à moyen terme, le secteur des soins de santé et de l'action sociale participerait même majoritairement à la croissance de l'emploi.

De plus, le secteur à profit social collabore de façon importante au développement du secteur marchand. Ainsi, il est un client important des entreprises commerciales, par exemple en matière d'équipements, de matériel, de services, etc. Il distribue des salaires qui soutiennent la consommation des ménages et contribuent aux recettes fiscales et parafiscales de l'Etat.

Enfin, les activités à profit social profitent aux entreprises commerciales par leurs *externalités positives*. Qui remettrait en cause l'utilité des services d'insertion socioprofessionnelle, d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes dépendantes pour favoriser la disponibilité professionnelle des citoyens ?

Un rempart contre la précarisation de la société

Dans un contexte où près d'un belge sur sept vit sous le seuil de pauvreté, les services à profit social, dont l'accessibilité financière pour tous est garantie, constituent un rempart contre la précarisation de la société.

Un vecteur de sens et de lien social

Les crises financières successives découlant d'un modèle consumériste débridé fondé sur le profit immédiat ont mis en avant un besoin de "sens", de plus d'"humain". Le secteur à profit social est centré sur le respect et l'émancipation des personnes. Cette approche est également valorisante pour les travailleurs et les volontaires qui s'engagent dans de telles entreprises.

Vers une société à deux vitesses ?

Les politiques de réduction des dépenses publiques

Le Gouvernement belge a, dans son dernier accord socioéconomique, décidé de réduire les dépenses dans le domaine des soins de santé (diminution de la norme de croissance *du budget des soins de santé mais aussi économies structurelles*).

Ces mesures d'économie soulèvent des questions quant aux désinvestissements des pouvoirs publics dans le Budget des Moyens Financiers (BMF) des hôpitaux, décision qui risque de se faire au final au détriment des patients, et particulièrement des plus pauvres.

L'accord sur la 6^{ème} réforme de l'Etat

D'un point de vue institutionnel, l'accord sur la réforme de l'Etat prévoit des transferts de compétences en matière de soins de santé, d'aide aux personnes, d'aides à l'emploi et de politique familiale. Il est d'ores et déjà certain que le transfert du financement de ces mesures sera insuffisant, principalement en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles dont on sait les cadres budgétaires étriqués. Pour faire face aux besoins actuels et futurs, notamment au vieillissement de la population, des moyens supplémentaires devront être dégagés.

Dans la mise en œuvre des nouvelles compétences au sein des entités fédérées, nous prôtons la nécessité de maintenir la place des acteurs (partenaires sociaux, gestionnaires de services, prestataires et organismes mutuellistes) dans les organes de gestion, et pas simplement de manière consultative. Les politiques développées seront ainsi menées en concordance avec les besoins des prestataires et des bénéficiaires, avec la garantie d'un niveau de qualité optimal.

La libéralisation des services au niveau européen

Un mouvement de libéralisation des services ayant abouti à la "Directive services" est en marche au niveau européen. Un désinvestissement dans le secteur à profit social donnera du grain à moudre aux partisans d'une libéralisation totale de l'ensemble des services aux personnes et conduira à un modèle à l'opposé des valeurs que nous défendons.

Des choix pour demain

Un désengagement de l'Etat dans le financement du secteur à profit social fera apparaître des prestations à deux vitesses : des services high-tech et de qualité pour ceux qui en ont les moyens et des services minima, voire pas de service du tout, pour les autres ! De quoi amplifier davantage la fracture sociale. Est-ce là le modèle social de demain ?

Face à la crise financière et à l'évolution de la Belgique, des choix politiques courageux et responsables doivent être posés. L'ajustement budgétaire annoncé en ce début d'année 2012 en sera l'occasion. Soutenir le secteur ne constitue pas une dette pour les générations futures mais bien un investissement pour une meilleure qualité de vie et un développement durable de notre société, et notamment de l'activité économique.

Il est important d'en prendre conscience lorsque l'on paie sa facture d'hôpital, de crèche, que l'on conduit son enfant à l'école, que l'on fait appel à une aide familiale ou à une aide soignante, lorsque l'on est confronté de près ou de loin au handicap nécessitant un hébergement dans un service spécialisé ou lorsqu'un de nos parents doit séjourner dans une maison de repos et de soins.

En tant que représentant des entreprises à profit social, l'UNIPSO demande à l'ensemble des pouvoirs concernés par le transfert des compétences à pouvoir être concerté, associé et être partie prenante des réflexions, débats et décisions qui seront prises dans ce cadre. Elles ont, toutes, des implications essentielles sur les bénéficiaires de nos services et institutions. La manière dont seront envisagés ces transferts et les moyens qui y seront associés doivent permettre de continuer à développer une société solidaire.